Imprimer

Le Grand Paris express en ordre de marche

Image

Après une période de flottement dans l’attente des arbitrages du gouvernement, le projet de métro automatique est désormais bien relancé, avec un président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), Thierry Dallard, qui se veut rassurant auprès des entreprises et des collectivités locales concernées.

« La transparence, notamment sur les calendriers, est nécessaire pour que les entreprises puissent s’organiser et qu’elles soient nombreuses à répondre aux appels d’offres, dans les meilleures conditions, affirme Thierry Dallard dans une interview au Journal du Grand Paris. Plus la concurrence est grande, moins les prix sont élevés. Mais pour cela, il faut que les échéances soient claires. »

Après avoir fait le point sur le chantier du Grand Paris express le 25 septembre, le nouveau président du directoire de la SGP a signé, le 4 octobre, une convention de partenariat visant à favoriser l’utilisation de la voie d’eau pour l’évacuation des déblais et l’approvisionnement des chantiers du Grand Paris express. La préfecture d’Ile-de-France, Haropa-Ports de Paris, Voies navigables de France, la Société du Grand Paris et la ville de Paris prennent différents engagements en ce sens.

Inciter au transport fluvial

Sur les 45 millions de tonnes de déblais générés par le chantier du Grand Paris express, un potentiel de 8 millions de tonnes pourrait emprunter le fleuve, soit l’équivalent de 400 000 camions. Dans le cadre de la convention, la Société du Grand Paris s’engage « à inciter ou à imposer, selon les cas, le recours au transport fluvial, prioritairement pour l’évacuation des déblais, à chaque fois que cela s’avère pertinent d’un point de vue environnemental et économique ».

La signature s’est déroulée sur une nouvelle plateforme de tri de 3,6 ha située sur le port de Bonneuil-sur-Marne qui accueillera, à partir de début 2019, une partie de ces déblais qui seront ensuite acheminés par des transporteurs à différents points de la Seine en fonction de leur pollution. Pour Haropa-Ports de Paris - qui loue cette plateforme et a participé au financement du quai -, la mission prévue par la convention consiste à « promouvoir le transport fluvial et à contribuer au développement du Grand Paris en mettant à disposition son réseau portuaire composé de 6 plateformes multimodales et 60 ports urbains, qui opèrent chaque année plus de 20 millions de tonnes ».

Marchés en cours

De nombreux marchés continuent par ailleurs d’être attribués par le maître d’ouvrage du futur métro. Dernier en date, celui attribué au groupement composé de Siemens (mandataire) et de Thalès, le marché de la fourniture des automatismes de conduite des trains et des postes de commandes centralisées des lignes 15, 16 et 17 du futur métro.

D’autres ont tout juste été lancés, notamment pour bénéficier d’une assistance à maîtrise d’ouvrage pour la mise en œuvre des projets immobiliers connexes des lignes 15 sud et 16.